

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE
(N° d'agrément OGDPC : 2391) :



ORGANISE

une formation DPC indemnisée par l'OGDPC et ouverte aux médecins

Le Harcèlement moral au travail et le Burnout du médecin

Samedi 30 janvier 2016
à AIX-EN-PROVENCE (13)

Expert : Dr Jean-Bruno MERIC, psychiatre – Organisatrice : Dr Sophie ROSANVALLON

Le **harcèlement moral** au travail, fait d'agissements répétés susceptibles d'altérer la santé mentale du salarié, est de plus en plus invoqué par une patientèle nouvelle, entièrement fabriquée par le nouveau monde du travail, au moment où les psychiatres et les médecins du travail se raréfient dangereusement. Quelque deux millions de salariés en France sont victimes de harcèlement moral au travail. Le harcèlement vertical descendant – venant de la hiérarchie – est le plus fréquent et le plus dévastateur. On y distingue le harcèlement pervers – le plus ancien –, le harcèlement stratégique ou managérial – en plein essor – et le harcèlement institutionnel.

Le **burnout du médecin** est le fait du harcèlement conjugué de l'assurance-maladie, de l'Ordre des médecins, des patients et du médecin lui-même, qui conduit le médecin à consumer ses forces physiques et morales jusqu'à l'épuisement final et parfois au suicide, ce qui en fait toute la gravité et aussi la profession la plus exposée actuellement, dans un contexte de désertification médicale rapide et généralisée.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à l'Association Française de Psychiatrie *accompagné des documents demandés* :
6, passage Abel Leblanc – 75012 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com

| | |
|--|----------------------|
| Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/> | ☎ |
| NOM : | Portable : |
| Prénom : | ☎ |
| Date de naissance : | Discipline exercée : |
| Mode d'exercice professionnel : | N° RPPS : |
| Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/> | N° Adeli : |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |

- s'inscrit à la session de formation de DPC du samedi 30 janvier 2016, à AIX-EN-PROVENCE (13)**
- pour les salariés** : ces frais de formation seront pris dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur qui doit impérativement nous donner son accord. Dans ce cas, merci de joindre l'AFP pour connaître le montant de la formation.
 - pour les libéraux et les salariés CDS** : frais de DPC pris en charge par l'OGDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes). Vous devez vous inscrire sur le site de l'OGDPC. Nous vous inscrirons au programme du 30 janvier 2016.

Le Signature :

⇒ **Documents à adresser pour valider votre inscription au programme :**

- **Le bulletin d'inscription rempli.**
- **Un chèque de caution de 370 euros**, qui sera encaissé si le praticien ne valide pas les 3 étapes du DPC et si le désistement intervient après le 15 janvier 2016. Sinon, il lui sera restitué en même temps que son attestation de DPC (après la validation des 3 étapes).
- **Une feuille de soins originale barrée.**